



université PARIS-SACLAY

LES STATUTS DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY SONT APPROUVÉS

Le Conseil d'Administration ComUE Université Paris-Saclay a adopté, le 12 juillet dernier, les statuts de l'Université Paris-Saclay. Cette adoption clôt le processus de vote des Conseils d'Administration des sept établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui conduira, avant la fin de l'année 2019, à la publication du décret de création du nouvel établissement.

Les statuts décrivent l'organisation de la future Université Paris-Saclay.

Voici, ci-dessous, les résultats par établissements :

- » AgroParisTech, le 20 juin 2019 : 29 pour / 15 contre
- » Institut d'Optique Graduate School, le 28 juin 2019 : Vote à l'unanimité
- » ENS Paris-Saclay, le 28 juin 2019 : 18 pour / 7 contre
- » CentraleSupélec, le 4 juillet 2019 : 22 pour / 5 contre / 5 abstentions
- » Université Paris-Sud le 8 juillet 2019 : 23 pour / 6 contre / 3 abstentions
- » Université de Versailles -Saint-Quentin-en-Yvelines, le 9 juillet 2019 : 25 pour / 8 contre / 2 abstentions
- » Université d'Évry, le 9 juillet 2019 : 22 pour / 1 contre
- » ComUE Université Paris-Saclay, le 10 juillet 2019 : 18 pour / 1 contre/ 2 abstentions